

ICFTU SHARAN BURROW

INTERNATIONAL
CONFEDERATION
OF FREE
TRADE UNIONS

PRESIDENT
PRESIDENTE
PRÄSIDENTIN
PRESIDENTA

CISL

GUY RYDER

CONFÉDÉRATION
INTERNATIONALE
DES SYNDICATS
LIBRES

GENERAL SECRETARY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
GENERALSEKRETÄR
SECRETARIO GENERAL

IBFG

INTERNATIONALER
BUND FREIER
GEWERKSCHAFTEN

Bd du Roi Albert II, 5, Bte 1
B - 1210 Bruxelles
Belgique

CIOSL

CONFEDERACIÓN
INTERNACIONAL
DE ORGANIZACIONES
SINDICALES LIBRES

Tel. ++32 (0) 22 240 211
Telefax ++32 (0) 22 015 815
++32 (0) 22 030 756
++32 (0) 22 240 297

E-mail : internetpo@icftu.org
WEB: <http://www.icftu.org>

Son Excellence Ismaël Omar Guelleh,
Président de la République,
Palais du Peuple, BP 109
Djibouti-Ville
République de Djibouti

Par télécopie: + 253.355.049 ou + 253.350.174

TUR/JK

Le 20 février 2006

Monsieur le Président,

Arrestation de responsables syndicaux Djiboutiens

La Confédération internationale des syndicats libres, qui représente 155 millions de travailleurs et travailleuses syndiqué(e)s dans le monde à travers ses 236 organisations affiliées dans 155 pays et territoires, dont Djibouti, a appris avec consternation l'arrestation, ce Lundi 20 février, de deux responsables syndicaux Djiboutiens par les services de sécurité de votre pays et exige leur libération inconditionnelle et immédiate.

Selon nos informations, des agents des Renseignements généraux (RG) de Djibouti ont arrêté ce matin Mr **Mohamed Ahmed Mohamed**, responsable aux affaires juridiques de l'Union des Travailleurs du Port, un affilié de l'UDT, elle-même affiliée à la CISL, et Mr **Djibril Ismael Egueh**, Secrétaire général du syndicat de la MTS, également affilié à l'UDT. Ces deux syndicalistes venaient de rentrer, via Addis Ababa, d'une formation en matière de coopératives rurales délivrée par l'Institut International de notre affiliée en Israël, Histadrut.

Pour choquante qu'elle soit, cette double arrestation n'est guère surprenante. En effet, cela fait près d'un mois que nous avons été alertés de mesures de harcèlement contre le Secrétaire aux affaires internationales de l'UDT, **Hassan Cher Hared**, précisément parce que l'UDT avait répondu positivement à l'invitation de la Histadrut, en envoyant ces collègues en Israël. En particulier, Mr. Cher Hared a été interrogé pendant plus de trois heures par des officiers des RG, le dimanche 22 janvier, pour avoir traité et envoyé en Israël les dossiers des candidats à la formation susdite.

Monsieur le Président, les arrestations de ce jour opérées par vos services de sécurité viennent s'ajouter à une longue liste de violations des droits syndicaux ayant lieu avec une régularité croissante dans votre pays, au nombre desquelles je citerais le harcèlement des dirigeants de l'UDT, l'interception par les RG à la Poste de Djibouti d'une plainte envoyée par l'UDT au Bureau international du Travail (BIT) et son remplacement par un faux, la mort de plusieurs travailleurs et travailleuses lors de la répression de grèves et d'autres mouvements sociaux au cours de l'année 2005 et la récente condamnation de

plusieurs syndicalistes du Port autonome de Djibouti, dans des circonstances qui jettent le doute sur l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Toutes les violations ci-dessus sont d'ores et déjà détaillées dans un nouveau rapport de la CISL sur le respect des normes internationales du travail à Djibouti, qui sera publié la semaine prochaine, à l'occasion de l'examen de la politique commerciale de Djibouti par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Nul doute que ces nouvelles arrestations de dirigeants syndicaux, si elles venaient à se prolonger, entacheraient plus encore la réputation du Gouvernement de votre pays au sein de la communauté internationale.

Aussi je vous prie instamment, Monsieur le Président, de donner instruction aux autorités compétentes de faire relâcher, immédiatement et sans la moindre condition, nos collègues Mohamed Ahmed Mohamed et Djibril Ismael Egueh et de faire cesser séance tenante toute mesure de harcèlement et de répression contre le mouvement syndical Djiboutien. A défaut, la CISL se verra dans l'obligation d'en appeler à la solidarité active de son réseau d'alerte international, ainsi que de saisir de cette affaire les organes juridiques compétents de l'Organisation internationale du Travail.

D'ores et déjà, je vous remercie de bien vouloir réserver une suite attentive à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Secrétaire général

- Cc : - Monsieur Ismael Ibrahim Hemed, ministre de la Justice, des Affaires pénitentiaires et musulmanes, chargé des droits de l'homme
- Monsieur Mohammed Barkar Abdillahi, ministre de l'Emploi et de la Solidarité nationale
- Union djiboutienne du travail (UDT)